

CORSIER



ÉDITO



Rédaction

Lassauce Charles
(rédacteur responsable)
Lusson Francine
Perrotet Romain

Ont participé à ce numéro

Sudan Killian, Maire
Berreby David, Conseiller administratif
Sirolli Albert, Conseiller administratif

Anderegg Sarah
Boldrini Célia
Cini Patrizia
Collomb Raphaël
Eichenberger Christian
Habel Odile
Montandon Manuel
Pires Fernandes Vanessa
Roux Valeyriane
Seydoux Alessandro
Widmer Alexis

Graphisme Bueno Design
Imprimeur Atar Roto Press SA



La raison d'être d'une commune est de proposer à la population qui la compose des prestations améliorant la qualité de vie de chacune et chacun, individuellement et collectivement. Il peut s'agir de prestations financières, d'aides administratives ou de la mise à disposition d'infrastructures permettant de jouir, à proximité de son domicile, d'espaces propices aux loisirs.

Ce bulletin, au travers de sa rubrique « Suivi de l'actualité », rappelle l'importance des projets en cours sur notre commune, en matière d'aménagement et constructions. Nous souhaitons, au Conseil administratif, saisir chaque occasion qui se présente pour vous tenir informé de l'état d'avancement de ces projets d'envergure qui vont façonner le développement de la commune au cours des prochaines années.

Vous pourriez également être surpris en découvrant certaines actions communales exposées dans les pages qui suivent. La plantation d'arbres fruitiers vers le Nant d'Aisy, l'accompagnement des jeunes citoyens pour gérer leur déclaration d'impôts ou l'organisation d'ateliers de premiers secours gratuits sont autant de petites actions diversifiées conduites par Corsier.

Il est de coutume, dans le bulletin communal, de faire un retour en images sur les manifestations. Nous pouvons donc nous replonger dans les souvenirs qui nous ont réunis à l'occasion de célébrations hivernales. Je me réjouis déjà des prochaines manifestations estivales et notamment d'un 1^{er} août d'une envergure inhabituelle à Corsier, afin de profiter d'un calendrier favorable qui fixe au samedi le jour de notre fête nationale. Je ne vous dévoilerai pas outre mesure le programme à ce stade afin de vous laisser la surprise de le découvrir le moment venu !

En espérant avoir le plaisir de vous retrouver à l'occasion d'un événement communal ou au gré d'une rencontre à Corsier, je vous souhaite, au nom du Conseil administratif, de belles vacances estivales.

Killian Sudan



En direct du Conseil municipal	3
– Membres du Conseil administratif et du Conseil municipal	4
– Permanence du Conseil administratif	5
– Séances du Conseil municipal	6
– Interview de M. Charles Vinzio	9
Suivi de l'actualité	11
– Quai de Corsier	11
– Centralité du village	12
– Agrandissement de l'école	12
– Villa Hofmann (partie polyvalente)	13
Bâtiments	14
– Boulodrome	14
– Douane de Veigy	15
– Église 44	16
Environnement	17
– Village en fleurs	17
– Gardes ruraux	17
– Nant d'Aisy	18
– Gestion des déchets	18
– Espèces invasives	19
Sécurité	24
– Prévention	24
– Protection de la population	24
Social	26
– Service social littoral	26
Santé	29
– Samaritains	29
– Formations du pôle technique	29
Manifestations : retour en images	30
– Fête de l'Escalade	30
– Soirée des Vœux du Conseil administratif	32
Prestations	34
– Prestations communales en un clin d'œil	34
– Subventions mobilité douce et transports en commun	35
– Subventions rénovation et optimisation énergétique des bâtiments	36
Ils sont à l'honneur	37
Agenda	42
Mairie et autres services	44

3

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL



Mairie de Corsier

CHANGEMENTS AU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis la parution du dernier bulletin communal, des changements sont intervenus dans la composition du Conseil municipal.

À la suite de la démission de M. Charles Vinzio (PLR Corsier), consécutive à son déménagement en dehors de la Commune, Mme Christine Soulié (PLR Corsier), précédemment suppléante, a prêté serment le 15 décembre 2025 à la fonction de Conseillère municipale.

Composition du Conseil administratif et du Conseil municipal au 1^{er} juin 2026:

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF



Sudan Killian
Maire
PLR Corsier



Berreby David
Conseiller administratif
UDC Corsier



Sirolli Albert
Conseiller administratif
PLR Corsier

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Bureau ont été élus pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027.



Brand Sophie
Présidente
Corsier Demain



Rodrigues Fernando
Vice-président
UDC Corsier



Muscionico Daniel
Secrétaire
PLR Corsier

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



Andréasson Kira
PLR Corsier



Argand Alexandre
PLR Corsier



Chaize Frédéric
PLR Corsier



Del Marmol Vanessa
Corsier Demain



Gagnoux Jessica
Corsier Demain



Krüger Alain
PLR Corsier



Odier Catherine
Corsier Demain



Peccoud Dominique
Corsier Demain



Peccoud Laurent
PLR Corsier



Perrette Clément
PLR Corsier



Pratolini Laurence
PLR Corsier



Rapin Raphaël
Corsier Demain



Schmid Laura
Corsier Demain



Soulié Christine
PLR Corsier

MEMBRES SUPPLÉANT-ES DU CONSEIL MUNICIPAL



Baumberger Dominique
Corsier Demain



Clerc Yann
Corsier Demain



De Wit Annemarie
PLR Corsier
- 4 -



Ducrest Jean-Noël
PLR Corsier



Wassermann Michael
UDC Corsier

COMMISSIONS

Aménagement du territoire, bâtiments et mobilité

Présidente **Pratolini** Laurence
Vice-président **Perrette** Clément
Membres **Del Marmol** Vanessa
Krüger Alain
Muscionico Daniel
Peccoud Dominique
Rapin Raphaël
Rodrigues Fernando
Soulié Christine

Associations, sociale, scolaire, sports, manifestations et culture

Présidente **Andréasson** Kira
Vice-président **Chaize** Frédéric
Membres **Brand** Sophie
Gagnoux Jessica
Peccoud Laurent
Pratolini Laurence
Rodrigues Fernando
Schmid Laura
Soulié Christine

Finances

Président **Peccoud** Laurent
Membres **Argand** Alexandre
Del Marmol Vanessa
Krüger Alain
Muscionico Daniel
Odier Catherine
Perrette Clément
Rapin Raphaël
Rodrigues Fernando

Naturalisations

Présidente **Andréasson** Kira
Vice-présidente **Gagnoux** Jessica
Membre **Rodrigues** Fernando

Sécurité, environnement et développement durable

Président **Rodrigues** Fernando
Vice-présidente **Odier** Catherine
Membres **Andréasson** Kira
Argand Alexandre
Chaize Frédéric
Peccoud Dominique
Peccoud Laurent
Schmid Laura
Soulié Christine

PERMANENCE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans le but de favoriser un dialogue direct et accessible avec la population, le Conseil administratif a instauré en 2025 des permanences dédiées aux Corsiéroises et Corsiérois. Cette initiative offre à chacun-e la possibilité de rencontrer les autorités communales lors d'entretiens individuels afin d'aborder librement toute question, suggestion ou préoccupation.

Une première série de rencontres s'est tenue entre septembre et novembre 2025 à la Mairie. Quatre permanences ont ainsi donné lieu à douze entretiens.

Au vu des retours positifs, ces permanences ont été reconduites en 2026 avec de nouvelles dates organisées les 16 mars, 16 avril et 15 mai. Cette démarche témoigne de la volonté des autorités de renforcer la participation citoyenne et d'entretenir un lien de proximité, fondé sur l'écoute et la transparence.



Membres du Conseil administratif (de gauche à droite):
M. Albert Sirolli, M. Killian Sudan (Maire), M. David Berreby

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

14 octobre 2025

Présentation du projet de budget 2026

En raison d'informations récentes de l'Administration fiscale cantonale annonçant une baisse importante des revenus en 2025 et 2026, le budget devrait être déficitaire.

Il est rappelé que la Commune a bénéficié, depuis 2022, d'une situation fiscale très favorable. Les fonds propres se sont accrus d'environ 20 millions, en plus d'une provision liée à la péréquation de 32 millions. La Commune peut, le cas échéant, mobiliser sa fortune sur les prochains exercices pour assurer les prestations et les engagements. Des amortissements complémentaires substantiels d'environ 10.5 millions ont été réalisés ces dernières années, assainissant la structure financière et permettant d'envisager un recours à l'emprunt pour financer les projets d'investissement dans des conditions sereines.

Le taux du centime additionnel a été réduit de 5 points entre 2022 et 2026. Au vu du contexte, le budget 2026 présenté envisage un relèvement du taux.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité le renvoi du budget en Commission des Finances.

Motion du groupe UDC Corsier « Pour que le Conseil administratif réalise un état des lieux précis des zones mal ou non éclairées et étudie des solutions concrètes pour améliorer l'éclairage public dans une approche à la fois durable et sécuritaire »

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le renvoi de cette motion en Commission Aménagement du territoire, bâtiments et mobilité.

Résolution - Plan directeur cantonal 2030 (PDCANT 2030), 4^{ème} mise à jour

Le Conseil municipal décide à la majorité de préavis favorablement le projet de mise à jour, avec les précisions et remarques suivantes: la Commune est défavorable à l'inscription d'une zone de décharge sur son territoire et est favorable à l'inscription du site palafittique de Corsier-Port dans le PDCANT 2030.

La Commune demande également que deux autres inscriptions soient mentionnées dans le PDCANT 2030: la tranchée couverte sur la route de Thonon [projet inscrit au plan directeur communal] et la modification de zone au site dit de «la compostière» [96 à 100, route de Veigy], soit de la zone agricole à la zone artisanale et industrielle.

Élection des représentants du local de vote pour 2026

Le Conseil municipal décide à la majorité d'élire Mme Véronique Ducrest à la présidence et Mme Vanessa del Marmol à la vice-présidence. MM. Patrick Crabtree et Timothy Chauvet sont élus tacitement pour les suppléances.

15 décembre 2025

Prestation de serment de Mme Christine Soulié

Mme Christine Soulié prête serment et siégera en qualité de Conseillère municipale pour la liste PLR Corsier en remplacement de M. Charles Vinzio, démissionnaire.

Délibération - Approbation du budget de fonctionnement annuel 2026, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

Le Conseil municipal décide à la majorité d'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant net de CHF 13'630'385.- aux charges et de CHF 13'632'757.- aux revenus, l'excédent présumé s'élevant à CHF 2'372.-. Cet excédent présumé se décompose par un résultat opérationnel

de CHF 2'372.– et des charges extraordinaires (amortissements complémentaires) de CHF 0.–. Le taux des centimes additionnels pour 2026 est fixé à 31 centimes.

Il est décidé d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2026 jusqu'à concurrence de CHF 18'804'158.– pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

Il est également décidé d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Délibération - Crédit d'engagement - Crédit annuel FIDU

Le Conseil municipal décide à la majorité d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 573'700.– pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

Délibération - Crédit d'investissement - Création d'une zone de rencontre et réaménagement au centre du village

Le Conseil municipal décide à la majorité de réaliser la création d'une zone de rencontre et le réaménagement d'un périmètre au centre du village ainsi que d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'650'000.– destiné à ces travaux.

Un premier crédit d'étude de CHF 27'500.– a été voté le 18 juin 2019, suivi d'un deuxième crédit d'étude de CHF 75'000.– le 10 octobre 2023 et d'un troisième crédit d'étude de CHF 125'000.– le 21 mai 2024. Ces crédits ont notamment permis d'examiner l'opportunité de créer des zones à trafic modéré au centre du village et sur le quai de Corsier ainsi que d'établir un devis général chiffrant le projet à CHF 2'641'428.–.

Motion du groupe PLR Corsier « Pour une affectation polyvalente de la galerie du Clin d'œil »

Le Conseil municipal décide à la majorité d'accepter cette motion. Elle vise à optimiser l'utilisation du bâtiment communal en lui conférant une vocation plus polyvalente afin de renforcer la vie culturelle, sociale et associative de la Commune, tout en valorisant le patrimoine communal.

Motion du groupe PLR Corsier « Pour une subvention sportive de rentrée - CHF 100.– par enfant ou jeune Corsiérois »

Le Conseil municipal accepte à la majorité le renvoi de la motion en Commission Associations, sociale, scolaire, sport, manifestations et culture. Cette motion vise à soutenir les familles Corsiéroises, tout en contribuant au renforcement du tissu associatif local et intercommunal. Elle prévoit la mise en place d'une subvention annuelle unique de CHF 100.– par enfant domicilié à Corsier, pour toute inscription à une association sportive communale ou affiliée à une structure membre de CoHerAn.

Résolution du groupe Corsier Demain - Traversée lacustre « Voie Bleue » entre Corsier et Bellevue : soutien à la population

Le Conseil municipal décide à la majorité de refuser l'entrée en matière sur cette résolution. Elle vise à conférer à la population de la commune de Corsier, durant toute la phase d'essai de la traversée lacustre « Voie Bleue », le même avantage tarifaire que celui dont bénéficient les résidents des communes partenaires. Elle vise également à porter publiquement la position de la Commune concernant sa démarche engagée devant le Tribunal administratif à l'encontre du projet ainsi que le coût supporté par la Commune dans le cadre de cette procédure.

17 février 2026

Délibération - Crédit d'engagement de CHF 150'000.– destiné à l'acquisition d'un camion et de trois bennes multifonctions interchangeables pour le pôle technique communal

Le Conseil municipal décide à la majorité d'acquiescer un camion et trois bennes multifonctions interchangeables ainsi que d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 150'000.– destiné à cette acquisition.

Le véhicule actuel, acquis d'occasion à Coligny en 2022, est vétuste. Sa taille et sa capacité ne répondent plus aux besoins actuels de la Commune. Afin d'étudier son remplacement, trois offres ont été sollicitées et une analyse comparative a été menée. Celle-ci conduit au choix d'un modèle de la marque Renault Truck, étant à la fois l'offre la plus économique et celle présentant des avantages logistiques et opérationnels.

Ce véhicule permet une capacité quatre fois supérieure à celle de l'actuel. Sa cuve réduira significativement les déplacements vers les points de ravitaillement lors des opérations d'arrosage. Polyvalent, il est également équipé d'un nettoyeur à haute pression et d'une benne facilitant le transport de matériel, notamment pour les tables et les bancs lors des manifestations. La diminution des trajets, quelle qu'en soit la nature, contribuera à optimiser le temps de travail et à le réaffecter vers d'autres tâches.

Enfin, cet équipement permettra d'améliorer les conditions de travail des employés du pôle technique communal, grâce à un système d'abaissement contribuant à préserver le dos et à réduire les risques d'accident.

Motion du groupe PLR Corsier « Pour des actions fortes contre l'insécurité »

Le Conseil municipal décide à la majorité d'adopter cette motion. Elle vise à ce que le Conseil d'État augmente immédiatement les ressources opérationnelles sur le terrain et que le poste de police de la Pallanterie soit ouvert 24h/24h et 7 jours sur 7. Elle vise également à ce que le Conseil d'État accompagne une stratégie sécuritaire globale de la région ainsi que le financement de la mise en place d'un plan de vidéosurveillance de la Commune, couplé à un système de recherche automatisé de véhicules et de surveillance du trafic [RVS].

Motion du groupe UDC Corsier « Étude pour la création d'un poste de police municipale à Corsier »

Le Conseil municipal décide à la majorité d'approuver le renvoi de cette motion en Commission Sécurité, environnement et développement durable. Cette motion vise à étudier la faisabilité technique, juridique et budgétaire pour créer un poste de police municipale à Corsier ainsi qu'à quitter la convention actuelle avec Collonge-Bellerive. Elle vise également à interroger les communes d'Anières et Hermance quant à leur intérêt à collaborer sur un nouveau modèle de police municipale, plus proche des communiens et autonome opérationnellement.



« J'AI TOUJOURS EU ENVIE DE M'IMPLIQUER »

Engagé en politique depuis de nombreuses années, Charles Vinzio a quitté le Conseil municipal de Corsier l'automne dernier. Son déménagement dans une autre commune genevoise referme une parenthèse humaine intense, faite d'implication locale et de rencontres.

L'engagement en politique de Charles Vinzio «remonte à longtemps, bien avant mon installation il y a plus de 20 ans à Corsier, explique-t-il. C'était avant la fusion entre les radicaux et les libéraux. J'avais été approché par des radicaux avec lesquels je partageais certaines sensibilités.»

Il rejoint ensuite le PLR et se présente pour les élections à l'Assemblée constituante. Une expérience intéressante bien qu'il ne soit pas élu. Mais ce n'est que partie remise puisqu'il rejoint le Conseil municipal de Corsier pour la législature 2015-2020. «J'avais déjà un lien fort avec la commune depuis mes 18 ans quand je m'y suis installé plus tard avec ma femme, Caroline, et nos deux enfants. Mes parents avaient une maison de campagne qui est devenue ensuite notre maison familiale.»

Pour Charles Vinzio, cette fonction de Conseiller municipal fait écho à une conviction forte. «Au niveau communal, nous pouvons, nous, citoyens, influencer sur la vie quotidienne des communiens avec un impact réel, même quand il s'agit de projets sur plusieurs années.»



Il siège alors à la Commission des Finances, qu'il considère, avec celle de l'Urbanisme, comme « la clé de voûte de toutes les commissions ».

Il s'ensuit cinq années passionnantes, mais Charles Vinzio décide de ne pas se représenter à la fin de son mandat, estimant avoir « fait le tour de la chose politique au niveau communal ».

Mais c'est compter sans le destin. En 2023, suite à des changements au Conseil municipal, le PLR demande à Charles Vinzio de revenir. Il crée alors l'association PLR Corsier et, avec ses membres, il se met au travail pour les élections 2025. Un an de campagne de proximité plus tard, le résultat est à la hauteur : deux Conseillers à l'exécutif et la majorité au Conseil municipal. « Mon objectif était atteint », dit-il.

Parallèlement, la vie familiale suit son cours. Les enfants grandissent – ils ont 25 ans passés – et, avec sa femme, Caroline, Charles Vinzio

commence alors à réfléchir à leur deuxième partie de vie. « Nous travaillons la semaine et le week-end nous allons à la montagne, dans notre chalet. Gérer une maison et un chalet demande beaucoup d'énergie. Nous avons donc décidé de déménager dans un appartement, plus proche de la ville. Ensuite, tout s'est fait très vite. »

Un dernier coup d'œil en arrière ? « Corsier est une très belle commune. Avec Caroline, nous adorions aller nous promener. C'est vrai, il y a un petit pincement au cœur. »

Côté politique, Charles Vinzio n'envisage pas de recommencer dans sa nouvelle commune bien qu'il garde de bons souvenirs de ses mandats à Corsier. « J'ai travaillé au sein du Conseil municipal avec des personnes qui sont devenues très proches. Je quitte la commune en y gardant des amis. »

Odile Habel

QUAI DE CORSIER

Rappel

Le projet de réaménagement du quai a pour objectif de mettre en valeur le paysage lacustre, de renaturer les berges et de favoriser la mobilité douce et la promenade. De nouveaux espaces de rencontre offriront des lieux propices à la détente et à la flânerie, tandis qu'un accès amélioré au lac facilitera la baignade.

À la suite de la démarche participative menée depuis 2023, le projet a franchi plusieurs étapes importantes. La demande d'autorisation de construire a été déposée le 28 mai 2025 et un crédit d'engagement de CHF 5'240'000.– a été voté le 9 septembre 2025.

Mise à jour

Le Conseil administratif poursuit son travail en tenant compte des retours exprimés, avec une attention particulière portée à la qualité des aménagements et à la réduction des nuisances pour les riverains.

Le projet est actuellement en attente de l'autorisation de construire. Des échanges se poursuivent avec les services cantonaux et les riverains afin de préciser certains aspects.

Dans le cadre de la demande d'autorisation de construire, une enquête publique relative à la réglementation de la circulation au quai de Corsier, incluant la création d'une zone de rencontre et d'une zone piétonne, s'est déroulée du 16 octobre au 17 novembre 2025. Après analyse, l'ensemble des observations formulées a fait l'objet de réponses individuelles, adressées en mars 2026.

La Commune a souhaité prendre des mesures destinées à renforcer la sécurité des riverains empruntant le chemin du Nant-d'Aisy. Un projet d'abaissement de la vitesse maximale autorisée à 30 km/h a ainsi été soumis à l'enquête publique. Cette procédure n'a suscité aucune observation de la part de la population. L'arrêté relatif à cette nouvelle réglementation a été publié le 7 mai 2026 dans la Feuille d'avis officielle.

La prochaine étape prévoit une phase consacrée au projet d'exécution et à l'appel d'offres, d'une durée estimée à une année. Sous réserve de l'obtention de l'autorisation de construire et de son entrée en force, les travaux pourraient débuter à l'automne 2027.



Perspective photo-réaliste
Source: Varia, EDMS, RR&A, Viridis et Radiance 35
Image: Archigraphie.ch

CENTRALITÉ DU VILLAGE

Rappel

Le projet de réaménagement du centre du village de Corsier, initié en 2019, vise à créer une véritable centralité villageoise plus sûre, conviviale et adaptée aux besoins de la population. Il prévoit notamment la mise en place d'une zone de rencontre limitée à 20 km/h ainsi que la modification des espaces de circulation et de stationnement. Le projet comprend également la création d'une nouvelle placette et la rénovation de l'aire de jeux afin de proposer un espace modernisé et adapté aux familles. Une attention particulière est portée à la qualité des aménagements, à la sécurité ainsi qu'à la végétalisation des espaces publics.



Village - Route de Corsier

Mise à jour

Après plusieurs études ainsi qu'une phase de concertation et une enquête publique menée à l'été 2025, le projet a reçu un préavis favorable des commissions compétentes. Un crédit d'investissement de CHF 2'650'000.- a été approuvé par le Conseil municipal le 15 décembre 2025.

Le dossier est en cours d'instruction et le projet d'exécution entre dans sa phase finale, en attendant l'obtention de l'autorisation de construire.

Le calendrier prévisionnel prévoit un lancement des appels d'offres entre juin et juillet, avec une adjudication des travaux envisagée début septembre 2026.

La phase d'organisation du chantier est prévue entre septembre et octobre. À l'automne, la Commune informera plus en détail la population sur le déroulement et le phasage des travaux. Des courriers seront adressés aux riverains et une présentation publique sera organisée à l'intention de l'ensemble de la population.

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation de construire dans les prochains mois, les travaux devraient débuter à la fin de l'année 2026 ou au début de l'année 2027, pour une durée estimée à environ douze mois.

AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE

Rappel

Le projet d'agrandissement de l'école en cours a pour objectif d'accroître la capacité d'accueil des élèves et de rénover le bâtiment. Initié afin de répondre à la croissance démographique de la Commune, l'autorisation de construire a été délivrée en 2025.



Mise à jour

Les travaux d'assainissement et de démolition sont désormais terminés. Ils ont laissé place aux travaux spéciaux qui permettent d'engager les

opérations de terrassement ainsi que les travaux de maçonnerie en béton armé.

Parallèlement, les interventions structurelles sur la salle de gym se poursuivent. Le remplacement de la charpente est prévu prochainement et constituera une étape clé du chantier de rénovation.



Travaux d'assainissement et de démolition



Travaux de terrassement

VILLA HOFMANN (partie polyvalente)

Rappel

Le projet de rénovation de la villa Hofmann, située à la route de Thonon 279, vise à transformer ce bâtiment en locaux communaux polyvalents dédiés notamment aux activités culturelles et associatives.

En décembre 2024, un crédit de CHF 3'550'000.– a été approuvé par le Conseil municipal, permettant de lancer la procédure d'autorisation de construire. Le projet désormais affiné et optimisé, prévoit des aménagements modernes ainsi qu'une amélioration énergétique complète du bâtiment.

Mise à jour

L'autorisation de construire a été délivrée le 1^{er} avril 2026. La prochaine étape consistera à lancer les appels d'offres et à engager les préparatifs en vue de l'ouverture du chantier dans les mois à venir.



Image d'illustration

BÂTIMENTS

14

BOULODROME

La rénovation du pavillon de pétanque est désormais achevée, offrant aux usagers un bâtiment modernisé, plus confortable et mieux adapté aux besoins actuels. Lancés en 2025 après l'obtention de l'autorisation de construire, les travaux ont permis une amélioration significative de l'efficacité énergétique ainsi que des aménagements intérieurs. Ils auront coûté CHF 800'000.–.

L'enveloppe du bâtiment a été renforcée par l'isolation des murs et de la toiture, complétée par l'installation de panneaux solaires permettant de réduire la consommation énergétique.

À l'intérieur, les espaces ont été repensés pour gagner en fonctionnalité, avec notamment la création d'une nouvelle cuisine entièrement équipée et l'agrandissement du bar, contribuant à un meilleur accueil des utilisateurs.

Tout au long du projet, le club de pétanque a été étroitement associé aux réflexions, garantissant une adéquation entre les aménagements réalisés et les besoins des joueuses et joueurs.

Le bâtiment rénové a été inauguré le 9 mai 2026 lors d'un moment convivial qui a réuni les autorités et les habitant-es. À cette occasion, le discours du Maire, M. Killian Sudan, ainsi que la présentation de l'architecte ont permis de découvrir l'ensemble du projet, avant un temps d'échange chaleureux autour d'un café-croissant offert par la Commune.

Le pavillon est désormais prêt à entamer une nouvelle étape de son histoire: un lieu rénové et accueillant, qui n'attend plus que les joueuses et joueurs pour retrouver le plaisir de belles parties et de moments de convivialité partagés.



DOUANE DE VEIGY

Acquis par la Commune au début de l'année 2025 pour un montant de CHF 2'211'000.-, l'ancienne douane a fait l'objet d'une rénovation partielle. Situé à la route de Veigy 124, cet immeuble de 1909 construit par l'architecte Marc Camoletti, composé de trois étages et d'un terrain attenant, a été repensé afin de proposer deux nouveaux appartements à la location en complément de celui déjà existant.

À la suite de l'obtention de l'autorisation de construire en juillet 2025 et le vote d'un crédit de CHF 240'000.-, les travaux ont été rapidement engagés dans l'objectif de permettre une mise en location dans les meilleurs délais. Les interventions ont notamment porté sur la mise en conformité du bâtiment, incluant l'adaptation des fenêtres avec des dispositifs de sécurité, la mise aux normes techniques et sécuritaires des

logements ainsi que divers aménagements intérieurs.

Une attention particulière a été portée à la qualité des logements proposés, grâce à une rénovation soignée garantissant confort et fonctionnalité. Le bâtiment est désormais composé de trois spacieux appartements de 5 pièces.

Les travaux sont désormais achevés et les deux logements rénovés ont été proposés sur le marché locatif. Depuis le 1^{er} avril, ils sont loués et notamment occupés par des familles. La gestion et la mise en location du bâtiment ont été confiées à une régie locale, garantissant un suivi professionnel et durable.

Cette rénovation contribue non seulement à la valorisation d'un bâtiment emblématique mais également au renforcement concret de l'offre de logements sur la Commune.



ÉGLISE 44

Propriété de la Commune, le bâtiment situé à la route de l'Église 44 fait partie de l'ensemble de la Villa Hofmann. Compte tenu de son état de vétusté et des installations vieillissantes qui ne respectent plus les normes énergétiques et techniques actuelles, une rénovation complète a été entreprise afin de préserver ce bien du patrimoine communal et de lui offrir une seconde vie. Le projet a consisté à rénover entièrement les espaces intérieurs et extérieurs dans le but de pouvoir proposer une villa destinée à la location. Cette transformation a donné lieu à une réorganisation complète des espaces et de la distribution intérieure.

Les travaux ont également permis d'améliorer significativement les performances énergétiques du bâtiment. Les interventions ont notamment porté sur l'isolation périphérique et de la toiture, le remplacement des menuiseries, l'installation de panneaux solaires, la mise en place d'une pompe à chaleur ainsi que la rénovation complète des installations électriques et sanitaires.

Le rez-de-chaussée accueille désormais un

espace de vie traversant, lumineux et ouvert sur l'extérieur. Il comprend le séjour et la cuisine avec un accès direct à la terrasse.

Le premier étage est consacré à l'espace nuit et comprend deux chambres ainsi qu'une salle de bains avec douche. Les combles ont été entièrement réaménagés afin d'accueillir un espace de travail, complété par une seconde salle de bains avec baignoire et des rangements réalisés sur mesure. L'escalier intérieur a également été entièrement repensé.

Le sous-sol a été réorganisé pour intégrer un local technique commun avec la partie polyvalente de la Villa Hofmann. Une pompe à chaleur centralisée alimente désormais les deux bâtiments.

Aujourd'hui, l'ensemble des travaux est achevé. La villa rénovée offre un logement lumineux de 4,5 pièces réparties sur trois niveaux. Sa terrasse permet de profiter pleinement du jardin arboré, dominé par un remarquable tilleul.

La villa a récemment été proposée à la location et accueillera prochainement une nouvelle famille. Sa gestion locative a été confiée à une régie genevoise.



VILLAGE EN FLEURS

Comme chaque année, la commune de Corsier se pare de magnifiques compositions florales réalisées avec soin par les employés du pôle technique communal. Pensées avec goût et un véritable souci du détail, ces plantations contribuent à embellir la Commune au fil des saisons. La qualité et l'harmonie de ces arrangements sont régulièrement saluées dans le cadre du Concours fleuri des communes genevoises, récompensant le travail et l'engagement des équipes.

Pour le plaisir des yeux, ces créations florales se découvrent au détour d'une balade en flânant à travers la Commune.

Voici un petit aperçu des tulipes qui ont fleuri le mois d'avril.



GARDES RURAUX

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les communes de Corsier et Anières ont rejoint le dispositif intercommunal des gardes ruraux de Seymaz Région, réunissant les communes de Choulex, Gy, Jussy, Meinier, Puplinge et Vandœuvres. Cette collaboration permet de renforcer la protection des espaces agricoles et naturels, tout en assurant une présence accrue sur le terrain face aux incivilités. L'intégration des communes de Corsier et Anières s'est accompagnée d'un renforcement des effectifs du service, dont le taux d'activité global est passé de 1.3 à 2 équivalents temps plein. Le service est composé d'un chef de service et de deux gardes ruraux.

Les gardes ruraux assurent principalement des missions de prévention, de surveillance et de protection du territoire. Présents sur le terrain en semaine et le weekend, le plus souvent à vélo ou à moto électrique, ils veillent à la protection des cultures, des vignobles et des espaces naturels sensibles. Ils participent également à la prévention du maraudage, des déprédations et des dépôts sauvages de déchets.

Agents assermentés au sens de la Loi sur les agents de la police municipale (LAPM), les gardes ruraux sont habilités à faire respecter les règles en zone agricole, à constater les infractions et à notifier des amendes. Ils collaborent étroitement avec les agriculteurs, viticulteurs, services communaux et forces de sécurité afin de contribuer à la préservation et à la qualité du cadre de vie communal.

NANT D'AISSY

La Commune a réalisé de nouvelles plantations en bordure du Nant d'Aissy. Ce projet s'inscrit dans une démarche visant à renforcer la biodiversité de ce milieu encore préservé, véritable richesse communale. Les arbres fruitiers offriront



ainsi à la fois des ressources et des habitats à la faune locale, tout en permettant aux promeneurs de profiter, au fil des saisons, de variétés de cerises, de pêches de vigne, de pommes ou encore de noix.

Les anciennes plantations ont été conservées afin de maintenir des perchoirs et des refuges pour la faune environnante, contribuant ainsi à l'équilibre et à la richesse de cet écosystème.

GESTION DES DÉCHETS

PET

En 2025, la commune de Corsier a collecté 5'120 kilogrammes de bouteilles en PET. Cela représente l'équivalent de 185'856 bouteilles recyclées. Grâce à cet engagement collectif, 13'568 kilogrammes de gaz à effet de serre ont pu être économisés ainsi que près de 3'661 litres de pétrole.



Les bouteilles récupérées sont prises en charge et recyclées par PET-Recycling Schweiz, qui garantit leur valorisation dans un circuit respectueux de l'environnement.

Pour son engagement en faveur de l'environnement, la Commune s'est vu décerner un certificat environnemental. Cette reconnaissance souligne l'importance des efforts fournis par la collectivité et chaque habitant-e.

Il est essentiel que l'ensemble de la population poursuive son engagement en veillant à l'élimination correcte des bouteilles en PET. Ce geste simple contribue concrètement à la protection du climat, à l'économie d'énergie et à la réduction des déchets.

Déchets d'entreprises

Dans le cadre du Plan cantonal de gestion des déchets (PGD), le Conseil d'État a fixé pour objectif le recyclage de 80% des déchets urbains (ordures ménagères) des entreprises ainsi qu'une réduction de leur volume global.

À cette fin, le canton a instauré une mesure contraignante supprimant les tolérances communales, notamment la gratuité de la collecte et de l'élimination précédemment accordée à certaines entreprises.

Une phase d'accompagnement a été mise en place par la commune de Corsier fin 2025 afin de faciliter cette transition. Dès le 1^{er} mars 2026, la collecte des déchets urbains des entreprises de moins de 250 ETP [équivalents temps plein] sera assurée par le Consortium du CoHerAn, actuel prestataire de la Commune. La facturation leur sera ensuite adressée par la Mairie selon deux modalités: au poids ou au forfait. La collecte des déchets recyclables reste gratuite et les éco-points demeurent accessibles à toutes les entreprises.

Déjections canines

La commune de Corsier souhaite rappeler aux propriétaires de chiens l'importance de ramasser les déjections canines laissées sur l'espace public. Malgré les équipements mis à disposition, de nombreuses crottes sont encore régulièrement présentes sur les trottoirs, le parvis de la Mairie, les quais ou encore sur les chemins, notamment celui de la Venelle du Port.

Afin de faciliter les bons gestes, les poubelles de la Commune sont équipées de caninettes permettant un accès simple et gratuit aux sacs de ramassage. Quelques secondes suffisent pour préserver la propreté, protéger la nature et les écosystèmes mais aussi contribuer à la santé publique et au bien-vivre ensemble.

Il est également utile de rappeler que le fait de ne pas ramasser les déjections de son chien constitue une infraction à l'art. 21 de la Loi sur les chiens. Une amende de CHF 200.–, voire davantage, peut être infligée.

Respecter l'espace public, c'est aussi favoriser une meilleure cohabitation et acceptation des chiens dans les lieux publics. La Commune remercie l'ensemble des propriétaires qui accomplissent déjà ce geste simple mais essentiel au quotidien.

ESPÈCES INVASIVES

MOUSTIQUE TIGRE: UN GESTE SIMPLE PEUT FAIRE LA DIFFÉRENCE

De quoi s'agit-il et quelle est la situation ?

Le moustique tigre [*Aedes albopictus*] est une espèce exotique envahissante qui progresse rapidement en Europe, favorisée par le réchauffement climatique. Présent à Genève depuis 2019, il s'est largement installé sur le territoire cantonal et concerne désormais une grande partie des zones urbanisées.

Ce moustique vit à proximité des habitations et peut provoquer une forte gêne en été, car il pique de jour et de manière répétée. Il peut également transmettre certaines maladies tropicales (dengue, zika, chikungunya), même si le risque est actuellement faible à Genève. Limiter sa présence permet de réduire à la fois les nuisances et les risques sanitaires.



Comment le reconnaître ?

Le moustique tigre est petit (environ 5 mm) et facilement identifiable :

- corps noir avec des rayures blanches,
- ligne blanche caractéristique sur le thorax,
- pattes rayées de blanc,
- actif durant la journée, souvent au niveau des chevilles.

Il se développe dans de très petites quantités d'eau stagnante (quelques centimètres suffisent), généralement en milieu urbain.

Quelles mesures adopter ?

La lutte repose avant tout sur la suppression des lieux de reproduction.

Les bons gestes essentiels :

- ne pas laisser dehors des objets qui peuvent retenir des flaques,
- retourner tous les pots et récipients inutilisés,
- vider les récipients contenant de l'eau au moins une fois par semaine,
- fermer hermétiquement tous les récipients qui ne peuvent pas être vidés,
- mettre du sable dans les soucoupes des plantations pour éviter la stagnation de l'eau.

En cas de présence avérée :

- traiter les points d'eau stagnante des canalisations avec un anti-larve biologique non nocif,
- ne pas utiliser d'insecticides non ciblés (inefficaces et nocifs pour l'environnement).

Situation spécifique à Corsier

À Corsier, la Commune agit sur le domaine public. Un collaborateur du pôle technique communal a été formé pour réaliser directement des traitements ciblés.

Les cimetières constituent des lieux particulièrement favorables à la prolifération de ce moustique, notamment en raison des nombreuses coupelles placées sous les pots de fleurs, qui favorisent la stagnation de l'eau. Afin de limiter ce risque, la Commune met du sable à disposition au cimetière. Celui-ci peut être utilisé pour remplir les coupelles, empêchant ainsi toute accumulation d'eau.



Sable à disposition au cimetière

Sur les terrains privés, la lutte dépend directement de l'implication de chacun-e. La prévention repose sur les gestes simples précités mais essentiels.

Annoncer et s'informer

En cas d'observation :

- prendre une photo du moustique,
- signaler l'observation sur le site « www.moustique-suisse.ch ».

S'informer :

- page dédiée sur le site internet du canton de Genève : « www.ge.ch/moustique-tigre ».

FRELON ASIATIQUE: RESTER VIGILANT ET SIGNALER

De quoi s'agit-il et quelle est la situation ?

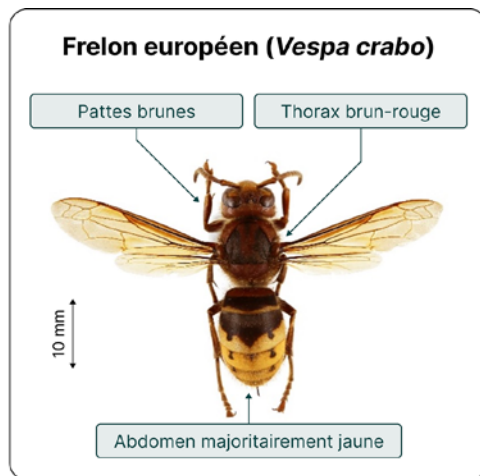
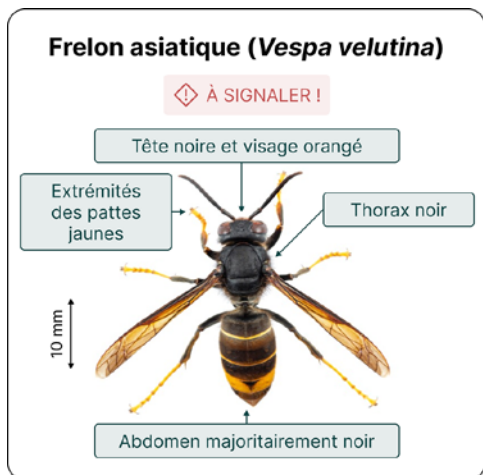
Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est une espèce exotique envahissante originaire d'Asie du Sud-Est, introduite en Europe en 2004. Il a été observé pour la première fois à Genève en 2020 et sa présence est en progression.

S'il ne représente pas un danger particulier pour la population (sa piqûre est comparable à celle d'une abeille ou d'une guêpe), il constitue une menace importante pour les ruches et la production de miel. Il capture notamment les abeilles pour nourrir ses larves, ce qui fragilise les colonies. Face à cette situation, le canton a mis en place une stratégie de surveillance et de lutte reposant sur la détection précoce et la destruction des nids par des spécialistes.

Comment le reconnaître ?

Le frelon asiatique mesure entre 2 et 3 cm et se distingue par :

- corps globalement sombre,
- thorax noir,
- abdomen foncé avec une zone orangée,
- extrémités des pattes jaunes.



Quelles mesures adopter ?

La priorité est de ne jamais intervenir soi-même. Les bons gestes essentiels :

- garder une distance de sécurité [au moins 5 à 10 m du nid],
- ne pas tenter de destruction,
- signaler toute observation [insecte ou nid], idéalement avec une photo.

Les nids sont pris en charge par des spécialistes (SIS pour les situations à risque ou associations mandatées).

Les apiculteurs sont invités à surveiller leurs ruches et à signaler toute attaque. Le piégeage des reines est déconseillé, car inefficace et potentiellement nuisible à d'autres espèces.



Nid primaire



Nid secondaire

Situation spécifique à Corsier

À Corsier, comme dans l'ensemble du canton, la vigilance de la population est essentielle pour détecter rapidement la présence du frelon asiatique.

Les habitant-es sont encouragé-es à observer leur environnement, notamment au printemps [petits « nids primaires » sur les bâtiments] et à l'automne [grands nids « secondaires » visibles dans les arbres]. Toute observation permet une intervention rapide et ciblée.

Annoncer et s'informer

En cas d'observation :

- signaler l'observation sur le site « www.frelonasiatique.ch »,
- contacter l'association Pollinea Action « www.pollinea-action.ch. »

S'informer :

- page dédiée sur le site internet du canton de Genève : « www.ge.ch/apiculture-abeilles/frelon-asiatique-que-faire ».

SCARABÉE JAPONAIS : APPLIQUER DES MESURES CONCRÈTES

De quoi s'agit-il et quelle est la situation ?

Le scarabée japonais est un insecte exotique envahissant classé comme organisme de quarantaine. Une première population a été identifiée à Genève durant l'été 2025, entraînant la mise en place immédiate de mesures de surveillance et de lutte.

Sans danger pour la santé humaine, il représente en revanche une menace importante pour l'environnement, les cultures et les jardins. Les adultes s'attaquent à plus de 400 espèces de plantes en dévorant leur feuillage, tandis que les larves se développent dans le sol en se nourrissant des racines, causant des dégâts durables aux pelouses et prairies.

Comment le reconnaître ?

Le scarabée japonais est de petite taille [8 à 12 mm, soit moins qu'une pièce de 5 centimes] et présente des caractéristiques distinctives :

- tête et thorax vert métallique,
- dos cuivré,
- cinq petites touffes blanches de chaque côté de l'abdomen,
- deux touffes blanches plus marquées à l'arrière.



Les adultes sont visibles de juin à septembre. Le reste de l'année, ce sont surtout les dégâts au sol (zones jaunies, herbe qui se détache facilement) qui peuvent être observés.

Quelles mesures adopter ?

La lutte repose sur une obligation d'annonce et des mesures strictes.

Les bons gestes essentiels :

- capturer l'insecte si possible,
- prendre une photo nette,
- relever le lieu, le nombre d'individus et les dégâts observés,
- transmettre ces informations au canton.

Il est essentiel de ne pas déplacer de terre, de végétaux ou de déchets verts hors des zones concernées, afin d'éviter la propagation.

Situation spécifique à Corsier

La commune de Corsier est entièrement située en **zone bleue** et partiellement en **zone rouge**. Les habitant-es sont donc directement concerné-es par les mesures de lutte.

En **zone rouge** (du 1^{er} juin au 30 septembre) :

- interdiction d'arroser les pelouses,
- interdiction de déplacer des déchets de jardin hors de la zone (la collecte des déchets de jardin pour les habitant-es n'est pas impactée et continue d'être assurée normalement).

En **zone bleue** et **rouge** (en tout temps) :

- interdiction d'exporter hors de la zone : terre, compost, rouleaux de gazon, plantes en pot.

Le respect de ces mesures est essentiel pour limiter la propagation de l'insecte.

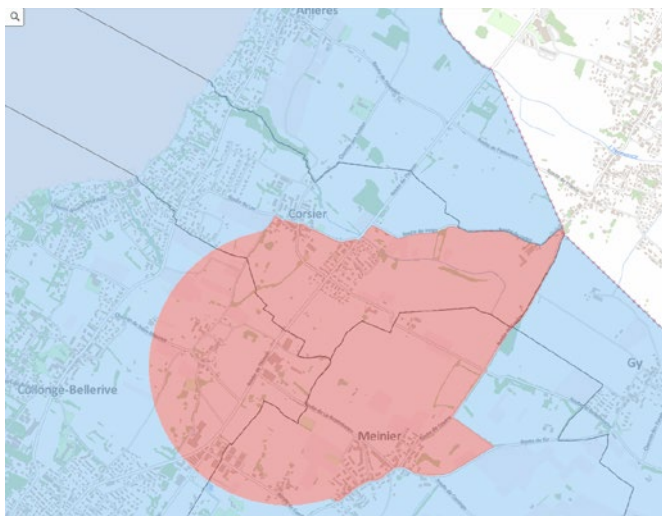
Annoncer et s'informer

En cas d'observation :

- signaler l'observation sans délai à « phyto-agro@etat.ge.ch ».

S'informer :

- page dédiée sur le site internet du canton de Genève : « www.ge.ch/lutter-contre-scarabee-japonais ».



PRÉVENTION

La commune de Corsier accorde une grande importance à la sécurité et au bien-être de sa population, qu'il s'agisse de la sécurité physique, psychologique ou encore de la protection des biens.

Dans une démarche de prévention et d'information, une nouvelle page intitulée «Prévention» est désormais disponible sur le site internet de la Commune dans la rubrique «Sécurité».

Cette page regroupe de nombreuses informations pratiques, conseils et ressources en matière de prévention et de sécurité. Elle renvoie vers des liens de sources officielles, fiables et reconnues. Divers dépliants, flyers et brochures y sont également mis à disposition, librement consultables et téléchargeables.

Chacun-e y trouvera notamment des informations sur :

- les vols et cambriolages,
- les escroqueries et la cybersécurité,
- les violences domestiques et sexuelles,
- le harcèlement scolaire,
- la protection des mineurs,
- les démarches pour déposer plainte,
- ainsi que différents conseils de prévention au quotidien.

Les contenus proposés s'appuient sur les ressources de l'État de Genève et de la Prévention Suisse de la Criminalité (SPC).

La Commune invite les Corsiéroises et Corsiérois à consulter régulièrement cette nouvelle page afin de s'informer, de prévenir les risques et d'accéder facilement aux ressources d'aide et d'information disponibles.

Par ailleurs, lorsque de nouveaux modes opératoires liés à des fraudes, des démarches abusives,

des astuces de vols, etc. sont signalés par la Police, la Commune relaie ces informations via la newsletter de son site internet.

Inscrivez-vous à la newsletter sur «www.corsier.ch» pour être informé-es.

PROTECTION DE LA POPULATION

En cas d'urgence, il est important de connaître les dispositifs de protection de la population ainsi que les bons réflexes à adopter. La page «Protection civile», dans la rubrique «Sécurité» du site internet de la Commune recense des informations utiles ainsi que des liens vers des sources officielles.

Cette page permet de s'informer sur :

- les dispositifs de protection de la population à Genève,
- les consignes de sécurité transmises par les autorités,
- les moyens d'alarme et d'information à la population,
- ainsi que le rôle de la Protection civile ORPC Lac.

Elle rappelle également les consignes essentielles en cas de déclenchement de l'alarme générale, notamment l'importance de rester à l'intérieur, de se tenir informé et de suivre les instructions des autorités.

La Commune encourage chacun-e à prendre connaissance des consignes qui y figurent et consulter les liens vers lesquels cette page renvoie afin d'être préparé et savoir comment réagir en cas d'événement majeur ou de situation d'urgence.

Protection civile - ORPC Lac

L'Organisation Régionale de Protection Civile Lac (ORPC Lac) regroupe les communes de Corsier, Anières, Collonge-Bellerive, Coligny et Hermance.

Conformément aux prescriptions cantonales et fédérales, l'ORPC Lac assure notamment la formation des astreints, l'entretien des abris, des constructions protégées et du matériel. Disponible 24h/24, elle peut intervenir dans différents domaines tels que l'appui, l'assistance, la logistique, la protection des biens culturels, la protection ABC (atomique, biologique et chimique) ainsi que l'aide à la conduite.

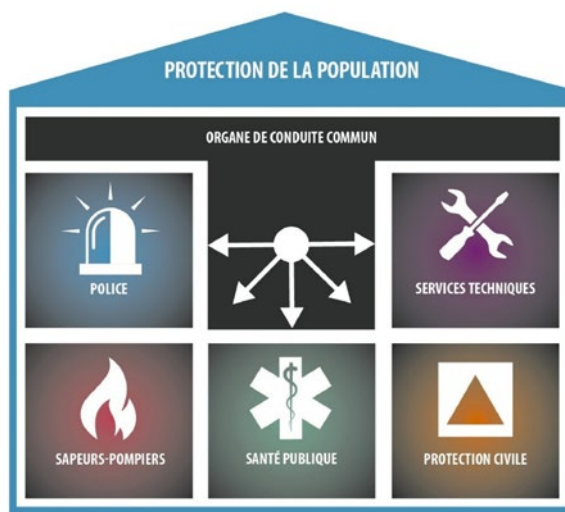
Portée par un état-major engagé, l'ORPC Lac a la volonté de proposer des exercices utiles, actuels et variés, dans un esprit de collaboration. Chaque année, des exercices sont organisés, notamment avec les sapeurs-pompiers et les samaritains. L'ORPC Lac participe également à la vie collective genevoise en apportant un soutien logistique et organisationnel lors de différentes manifestations.

Protection civile - ORPC Lac

Adresse: Chemin des Rayes 3 - 1222 Vézenaz

Téléphone: 022 840 44 98

Courriel: orpclac@collonge-bellerive.ch



SERVICE SOCIAL LITTORAL

Le Service social littoral est une structure intercommunale dédiée aux habitant-es des communes de Corsier, Anières, Collonge-Bellerive et Hermance. À travers un accompagnement de proximité, il propose un soutien adapté aux besoins de toutes et tous, dans les différentes étapes de la vie.

Point d'information et documentation

Situé à Vézenaz, l'espace d'accueil du Service social littoral est librement accessible. Les personnes intéressées peuvent y consulter ou emporter des brochures et des informations pratiques, utiliser un ordinateur et une imprimante, poser des questions ou encore être orientées vers les ressources adaptées à leur situation.

De nombreux thèmes y sont abordés, notamment l'enfance, la retraite, le soutien aux proches aidants, le chômage, l'endettement, la séparation, le deuil ou encore l'intégration. Une équipe de professionnelles accompagne les visiteurs dans leurs recherches et leurs démarches.



Service social littoral de Vézenaz – Crédit photo: Irina Poppa

Accompagnement individuel

Un accompagnement personnalisé, ponctuel ou plus approfondi, est proposé selon les besoins de chacun-e. Il peut s'agir d'un soutien pour effectuer des démarches administratives, faire valoir ses droits, établir un budget, traverser une période difficile ou bénéficier d'un regard professionnel sur une situation personnelle.

Après un premier contact avec l'accueil, un travailleur social évalue les besoins de la personne et propose, selon la situation, une orientation ponctuelle ou un accompagnement plus approfondi dans la durée.

Actions spécifiques et ponctuelles

Tout au long de l'année, le Service social littoral mène différentes actions de prévention et de soutien destinées aux habitant-es de Corsier et des communes partenaires. Parmi celles-ci figurent notamment la permanence de la Fondation genevoise de Désendettement, une aide pour remplir les déclarations d'impôts ainsi que des ateliers destinés aux jeunes adultes autour des démarches administratives et de l'entrée dans la vie adulte.

Permanence de la Fondation genevoise de Désendettement (FgD)

Le surendettement concerne entre 5 et 6% des habitant-es de Corsier et des communes avoisinantes. Parmi les personnes concernées, près de 30% ont moins de 30 ans. Les conséquences peuvent être lourdes, avec des difficultés à obtenir un logement, un accès au marché du travail entravé ou encore l'impossibilité d'assumer certaines dépenses de première nécessité.

Afin d'accompagner les personnes confrontées à ces difficultés, la FgD propose un soutien concret.

Sa mission consiste à négocier les dettes et, sous certaines conditions, à accorder des prêts sur l'honneur sans intérêts. Ces aides peuvent également être complétées par des dons afin de permettre un désendettement complet.

À l'aide d'un partenariat avec le Service social littoral, une permanence gratuite est organisée chaque 2^{ème} jeudi du mois, de 10h00 à 13h00.

L'inscription est obligatoire au 022 722 10 20 ou par courriel à «social@collonge.bellerive.ch».

Ateliers « Mes impôts? Je gère! »

Depuis 2022, le Service social littoral organise des ateliers gratuits destinés aux jeunes Corsiéroises et Corsiérois de 18 à 25 ans. Ces rencontres ont pour objectif d'accompagner les jeunes adultes afin de remplir leurs premières déclarations d'impôts et de leur transmettre des informations utiles pour leur entrée dans la vie administrative.

Au cours de ces ateliers, les participant-es ont pu remplir leur déclaration d'impôt via leur compte e-démarches avec l'aide des collaboratrices et collaborateurs de l'administration fiscale cantonale et des assistantes sociales du Service social littoral. Ces soirées ont également permis d'aborder différentes thématiques telles que le fonctionnement des impôts, les cotisations AVS, les subsides, les allocations ainsi que certaines notions de gestion administrative et budgétaire.

Organisés entre février et mars, ces ateliers rencontrent un vif intérêt et permettent à de nombreux jeunes de gagner en autonomie dans leurs démarches administratives. Au total, neuf ateliers ont été organisés sur cinq jours. Les participant-es sont également sensibilisé-es aux conséquences d'une déclaration non remplie, notamment les risques de taxation d'office ou l'impossibilité d'obtenir certaines prestations sociales, comme les subsides d'assurance maladie ou les bourses d'études.

Aide pour remplir sa déclaration d'impôts

De février à juin 2026, le Service social littoral a proposé aux habitant-es de Corsier et des

communes partenaires un accompagnement pour remplir leurs déclarations fiscales.

Des plafonds de revenus et de fortune ont été définis afin de permettre un accès ciblé à ce soutien administratif. Tout au long de cette période, les participant-es ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé, contribuant à faciliter leurs démarches fiscales et administratives.

Une participation financière de CHF 25.– pour les personnes seules et de CHF 35.– pour les couples et les familles était demandée.

Autonomie administrative

Le 27 avril dernier, le Service social littoral, en partenariat avec l'association Autonomia, a organisé une soirée d'information gratuite.

Cette rencontre avait pour objectif d'aider à mieux comprendre et gérer les démarches administratives du quotidien, telles que les assurances, les impôts, les factures ou encore les droits et devoirs liés au passage à la majorité.

Au total, onze personnes ont participé à la séance. Initialement pensée principalement pour les jeunes adultes et leurs parents, la soirée a finalement réuni un public de tous âges. Ce caractère intergénérationnel a permis des échanges riches et variés autour d'un sujet qui concerne chacune à différentes étapes de la vie. L'animatrice de l'association Autonomia a répondu avec dynamisme et clarté aux attentes de l'ensemble des personnes présentes.

La soirée a également permis de présenter le programme «Admin, la base», composé de quatre ateliers pratiques qui se tiendront les lundis de septembre. Plusieurs personnes ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour ce module.

Les retours recueillis à l'issue de la rencontre ont été extrêmement positifs et ont salué la qualité de l'organisation et de l'intervention. La soirée organisée après la séance a permis de prolonger les échanges dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

ANIÈRES • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • HERMANCE



SERVICE SOCIAL LITTORAL

Adresse: Chemin du Vieux-Vésénaz 32
1222 Vésénaz
Téléphone: 022 722 10 20
Courriel: social@collonge-bellerive.ch

Toutes les informations utiles sont disponibles sur les sites « www.corsier.ch » et « www.collonge-bellerive.ch », sous les rubriques « Service social littoral ».

Horaires d'ouverture:
Mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 12h00
Mercredi de 10h30 à 12h00 et 14h00 à 16h00



Chemin du Vieux-Vésénaz 32

SAMARITAINS

La commune de Corsier, en collaboration avec les samaritains de Collonge-Bellerive, propose à ses habitant-es une série d'ateliers gratuits dédiés aux premiers secours.

Le premier atelier, consacré aux premiers secours chez les enfants, s'est tenu le mardi 5 mai dernier. Il a permis d'aborder des situations d'urgence fréquentes telles que l'ingestion d'objets ou de produits toxiques, les chutes avec traumatisme crânien, la prévention de la mort subite du nourrisson, les convulsions fébriles, les brûlures ou encore les risques de noyade.

Trois autres ateliers sur la thématique des premiers secours sont proposés par la Commune :

- Atelier n° 2 - Risques chez nos aînés :
Samedi 14 novembre 2026, de 8h00 à 10h00
- Atelier n° 3 - Blessures dues au sport :
Samedi 14 novembre 2026, de 10h30 à 12h30
- Atelier n° 4 - Sur la route :
Jeudi 18 mars 2027

Ces ateliers, organisés au local des samaritains (101 route d'Hermance), s'adressent aux Corséroises et Corsérois de plus de 18 ans. Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire par courriel à «info@corsier.ch» [veuillez indiquer votre nom, prénom, date de naissance, courriel et téléphone].

FORMATIONS DU PÔLE TECHNIQUE

Soucieuse de garantir des conditions de travail sûres et de qualité, la commune de Corsier accorde une attention particulière à la formation continue de ses collaboratrices et collaborateurs. Au mois de mars dernier, sept collaborateurs du pôle technique ont ainsi pu suivre trois formations spécifiques liées à la sécurité, à la santé et à l'environnement.

La première portait sur les plantes envahissantes et les mesures de sécurité associées, avec un accent mis sur la reconnaissance des principales espèces et des dangers qu'elles peuvent représenter. Une deuxième formation était consacrée aux premiers secours et abordait notamment les comportements à adopter en cas d'accident, les mesures à prendre en cas de chute ou de coupure, ainsi que les gestes de réanimation en cas d'inconscience ou d'arrêt cardio-respiratoire. Enfin, une troisième formation traitait de la gestuelle, des postures et du renforcement musculaire afin de prévenir les risques liés aux efforts physiques et à la manutention de charges.

À travers ces formations, la Commune confirme sa volonté de soutenir ses collaboratrices et collaborateurs dans l'exercice de leurs missions quotidiennes, tout en veillant à leur sécurité et leur bien-être au travail.

MANIFESTATIONS : RETOUR EN IMAGES

30

FÊTE DE L'ESCALADE – 12.12.2025

Le vendredi 12 décembre 2025 au soir, la traditionnelle Fête de l'Escalade s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et festive, à la lueur des torches et des illuminations de Noël.

Le rendez-vous était donné sur l'esplanade de l'école, point de départ du cortège qui a ensuite traversé le village en musique, encadré par les pompiers. De nombreux enfants et adultes ont participé au défilé, plusieurs ayant revêtu de magnifiques déguisements pour l'occasion. Le Conseil administratif a pris part au cortège, accompagné de la Mère Royaume et d'une fanfare, offrant aux Corsiéroises et Corsiérois un moment convivial et empreint de tradition.

À l'issue du cortège, le discours officiel a été prononcé par M. Killian Sudan, Maire, suivi de la

lecture de la proclamation de la commémoration de l'Escalade par M. Albert Sirolli, Conseiller administratif, avant que l'assemblée ne reprenne ensemble le célèbre « Cé qu'è lainô ».

Le traditionnel bris de la marmite a ensuite été réalisé par M. David Berreby, Conseiller administratif, et la Mère Royaume, avant la distribution des bonbons aux enfants.

Les participant-es ont ensuite pu se retrouver autour de la soupe servie par les Conseillères municipales et Conseillers municipaux. Lors de cette manifestation, le bar était tenu par le FC Coheran.

La Commune remercie chaleureusement l'ensemble des personnes ayant contribué au succès de cette belle soirée.





SOIRÉE DES VŒUX DU CONSEIL ADMINISTRATIF - 15.01.2026

La soirée des vœux du Conseil administratif s'est tenue le jeudi 15 janvier 2026 à la salle communale, en présence de la population. L'allocution de M. Killian Sudan, Maire, a débuté par un moment de recueillement en mémoire des victimes de la tragédie de Crans-Montana.

Le Maire a ensuite présenté un aperçu des principaux projets communaux. Parmi les réalisations actuelles figure l'agrandissement de l'école, dont les travaux avancent conformément au planning prévu, avec notamment la mise en place des forages pour les pompes à chaleur. La réfection de quatre ponceaux sur le Nant d'Aisy, réalisée durant l'été, ainsi que les rénovations de la villa Hofmann et du boulodrome ont également été évoquées.

Plusieurs projets structurants ont été présentés pour les années à venir, dont le réaménagement du quai, la création d'une zone de rencontre au centre du village et le développement d'une nouvelle voie de mobilité douce.

La soirée s'est poursuivie avec la remise des mérites Corsiérois par MM. David Berreby et Albert Sirolli, Conseillers administratifs, récompensant Mila Villemin et Loris Godel (voile), Gaël Peccoud (course à pied) et Joseph Nardo (organisation de marches sportives). Les jeunes citoyen-nes ont ensuite reçu un diplôme et des cadeaux.

Enfin, des stands d'information ont permis au public de découvrir les projets communaux et d'échanger avec le bureau technique de la Mairie.





PRESTATIONS COMMUNALES EN UN CLIN D'ŒIL

Marché	Chaque vendredi matin de 7h00 à 12h30 sur la place du marché.
Bibli-o-bus	Accès à des livres, romans, bandes dessinées, albums illustrés, documentaires, films, livres audio, etc. Inscription gratuite. Présent les mercredis de 10h00 à 12h00 environ une fois par mois sur la place du marché [agenda disponible sur « www.corsier.ch »].
Cabine et boîtes à livres	En libre-service vers la place du marché et sur le quai.
Billetterie	Des places offertes seront disponibles en septembre pour de nouvelles activités. Les informations seront communiquées ultérieurement.
Médailles de chiens	CHF 20.– [en vente à la réception de la Mairie].
Le Bicyclogue	Présent les vendredis de 8h00 à 12h00 environ une fois par mois sur la place du marché [agenda disponible sur « www.corsier.ch »].
Carte journalière CFF	Dès CHF 39.– [en vente à la réception de la Mairie].
Véhicules de location	CHF 30.– offert (lors de la 1 ^{ère} utilisation avec le code DRIVE30D). Véhicule Mobility disponible sur une place dédiée à la route de l'Église vers le quartier de Prés-Grange.
Paddle en libre-service	Code promo pour 1h gratuite sous conditions [disponible à la réception de la Mairie].
Formation premier répondant	CHF 170.– [prix intégral] ou CHF 50.– [prix de renouvellement] offert.
Permanence juridique	CHF 50.– [participation forfaitaire – inscription par courriel à « permanence.corsier@gmail.com »].

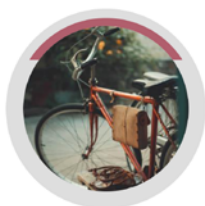
Service social littoral

Structure intercommunale d'accompagnement et de soutien.
Surendettement: permanence gratuite en partenariat avec la Fondation genevoise de Désendettement.
Impôts: ateliers gratuits destinés aux 18-25 ans.
Autonomie administrative: ateliers gratuits
Plus d'informations sur «www.corsier.ch».

Trois Chêne Emploi

Structure intercommunale d'insertion professionnelle. Possibilité de bénéficier d'un suivi adapté et encadré par des conseillères en insertion. Plus d'informations sur «www.3chene-emploi.ch».

SUBVENTIONS MOBILITÉ DOUCE ET TRANSPORTS EN COMMUN



VÉLO SANS ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

50%

du prix d'achat

Prix d'achat égal ou supérieur à CHF 150.-

Subvention max. CHF 300.-



VÉLO AVEC ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

10%

du prix d'achat

Prix d'achat égal ou supérieur à CHF 1'000.-

Subvention max. CHF 300.-



ABONNEMENT UNIRESO (TPG)

50%

Pour l'achat ou le renouvellement d'un abonnement

« Annuel TOUT GENEVE » ou
« Annuel Léman Pass »



ABONNEMENT CFF (AG)

10%

Pour l'achat ou le renouvellement d'un abonnement général

Toutes les informations nécessaires se trouvent sur le site web de la commune sous l'onglet « Subventions »

Se référer au règlement communal pour les conditions et modalités

SUBVENTIONS RÉNOVATION ET OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS



CECB+
CHF 750.-

Pour l'établissement d'un certificat énergétique des bâtiments avec rapport de conseil

Obtenir la subvention cantonale au préalable



VISITE CONSEIL VILLA
CHF 150.-

Pour une visite et l'établissement d'un diagnostic



POMPE A CHALEUR
25%

de la subvention cantonale
Subvention max. CHF 5'000.-



PHOTOVOLTAÏQUE
25%

de la subvention fédérale
Subvention max. CHF 5'000.-



ISOLATION THERMIQUE
40%

de la subvention cantonale
Subvention max. CHF 7'000.-



SOLAIRE THERMIQUE
25%

de la subvention cantonale
Subvention max. CHF 2'000.-



AUTRES MESURES

Sur demande
Subvention max. CHF 5'000.-

Toutes les informations nécessaires se trouvent sur le site web de la commune sous l'onglet « Subventions »

Se référer au nouveau règlement communal pour les conditions et modalités

INTERVIEW DE MME PATRIZIA CINI**Galerie le Clin d'œil : une page se tourne**

Pendant 13 ans, Patrizia Cini a dirigé la galerie le Clin d'œil, transformant ce lieu d'exposition en un véritable espace de rencontres et de découvertes artistiques. Elle referme aujourd'hui ce chapitre.

«Ce fut une très belle histoire!» C'est ainsi que Patrizia Cini résume les années qu'elle a passées à gérer la galerie le Clin d'œil avec une passion et un enthousiasme inaltérables. Tout commence avec une exposition, une rencontre et, comme c'est souvent le cas, un coup de pouce du hasard. En 1994, Patrizia s'installe avec sa famille à Corsier où, très vite, elle participe à la vie de la commune. Photographe, elle choisit tout naturellement d'organiser sa première exposition pédagogique sur les abeilles à la galerie le Clin d'œil. Et c'est là que le hasard s'en mêle. «Je me suis tout de suite bien entendue avec Jocelyne Buffet qui gérait alors la galerie.

Elle voulait prendre sa retraite et elle m'a proposé de reprendre son poste.» Après réflexion, précise Patrizia, elle se laisse convaincre, guidée par son goût pour l'art et les relations humaines. Sa candidature est retenue par la Mairie et elle se consacre alors avec une énergie inépuisable à cet espace d'exposition et de culture que Jocelyne Buffet et son comité avaient créé en 2006.

«Madame Buffet avait su donner à la galerie des bases solides que je me suis attachée à faire vivre et à développer au fil des années. J'ai également pu compter sur le soutien constant de la Mairie, du maire, Eric Anselmetti, ainsi que ses adjoints, François Jaccard et Christophe Baumberger, dont la présence régulière aux vernissages témoignait de leur attachement à l'esprit de la galerie.»

Une galerie vivante et ouverte

Patrizia apporte également sa touche personnelle, notamment à travers la création des affiches, des contenus pour Instagram et Facebook ainsi que des newsletters. «Certains artistes exposaient pour la première fois et hésitaient sur le choix des œuvres. Il me tenait à cœur de les accompagner afin que l'exposition soit pleinement aboutie. Je me rendais chez eux, nous échangeons, puis, une fois l'œuvre choisie, je la photographiais. Je retravaillais ensuite l'image, concevais le visuel et transmettais le fichier à l'imprimeur, prêt à être imprimé.»

Curieuse et attentive à chaque demande d'exposition, elle s'attache à préserver une exigence de qualité tout en cultivant une grande ouverture aux différentes pratiques artistiques. «J'ai souhaité accueillir aussi bien des artistes émergents que confirmés, ainsi que toutes les formes d'expression.»

Il serait difficile de tous les citer, tant les œuvres présentées à la galerie étaient nombreuses et variées. «Il y a eu tant de belles créations, et j'ai profondément admiré les artistes.» Mais au-delà des œuvres, ce sont surtout les rencontres humaines qui ont marqué cette aventure: «J'ai été touchée par leur talent et la bienveillance des visiteurs.»

La galerie avait aussi un rôle social. Pour certains seniors, les vernissages étaient l'occasion de rencontrer du monde, d'échanger et de sortir de leur quotidien.»

Et maintenant ? C'est le cœur rempli de plus d'une décennie de bons moments que Patrizia aborde l'avenir. «Je vais avoir davantage de temps pour mes études d'histoire de l'art et ensuite... on verra», dit-elle en souriant.

PERSONNEL COMMUNAL

Pôle technique

M. Arnaud Mermin a été engagé le 9 février 2026 en qualité d'employé polyvalent du pôle technique, à la suite du départ de M. Damien Ganty au 31 décembre 2025.

RÉSULTATS DES COURSES DE L'ESCALADE 2024 & 2025

La commune de Corsier félicite ses habitant-es qui ont participé en nombre à la Course de l'Escalade 2024 et 2025. Les résultats 2024 n'ayant pas été publiés dans le précédent bulletin communal, vous trouverez ci-dessous ceux des deux dernières éditions.

Classement (Corsiéroises et Corsiérois classé-es dans les 50 premières places de chaque catégorie):

2024				
Catégorie	Nom	Rang	Équipe	Temps
Poussins				
A9	PECCOUD Gaël	1	Running Collonge-Bellerive	7:07,8
Poussines				
A8	FRADIQUE Tess	38	Corsier Bouge	9:41,2
	CHAIZE Inès	44	Corsier Bouge	9:45,3
A9	COMERCI Julia	24	Corsier Bouge	8:55,5
	EGE Sélin	39	Corsier Bouge	9:09,2
B7	CLARKSON Audrey	5	Notre-dame-du-lac	6:00,4
Écoliers				
A	NICOLE Gaspard	27		8:43,6
	CASTREN CHATELET Alexandre	37	Team ACGF FE13	8:57,1
B11	ROESSING Taiga	5	Running Collonge-Bellerive	8:44,2
Écolières				
B10	FAUSTA Alissa	31	Running Collonge-Bellerive	10:43,9
Cadettes				
A	JEAN BAPTISTE Anaïs	38	Running Collonge-Bellerive	10:01,4
B	CASTREN Eleonor	39	Athlétisme Viseu-Genève	9:55,0
Femmes V				
2 tours	CHEVALLEY Sylvie	45		29:00,8
Hommes VI				
3 tours	HOFSTETTER Aloïs	42		47:12,1

2025

Catégorie	Nom	Rang	Équipe	Temps
Poussins				
A9	DAWANCE Gari	26		8:10,2
B7	BEUREUX Mathias	8		5:42,4
Poussines				
A8	CLARKSON Audrey	38		9:37,5
Écoliers				
A	ROESSING Taïga	23	Running Collonge-Bellerive	8:35,2
A	NICOLE Gaspard	25		8:37,0
B10	PECCOUD Gaël	1	Running Collonge-Bellerive	8:07,7
B11	AROSEMENA TANNER Adrian	38	Corsier Bouge	9:53,9
Femmes V				
2 tours	BANDE Angela	35		27:44,8
	CHEVALLEY Sylvie	42		28:05,4
Hommes IV				
3 tours	PETITE Benoit	16		27:54,9
Relais Femmes				
	BORGES Laura & BORDIGONI Candice	47	École de la Gradelle 4	39:17,9
Relais Mixte				
	ITTAH Jeremy & PARICHON-TRÉHARD Lola	4	WePerf	23:54,3

MÉRITES CORSIÉROIS

Mila **VILLEMIN** et Loris **GODEL**
Mérite pour leurs performances sportives en équipe en classe catamaran F16

Lors des championnats du monde 2025 à Medemblik (Pays-Bas), l'équipe de Mila et Loris a terminé au 3^{ème} rang équipage jeune et au 20^{ème} rang du classement général. Ils se sont également vu attribuer la 3^{ème} place du podium au National Suisse F16, qui s'est déroulé en septembre 2025 au Yacht Club de Genève.



Gaël PECCOUD

Mérite pour ses performances dans la discipline de la course à pied

En 2025, Gaël compte vingt-cinq victoires sur les vingt-sept courses auxquelles il a participé. Il a remporté le championnat suisse du 1'000 m dans la catégorie des moins de 10 ans, a été sacré champion genevois de cross et a réalisé l'exploit de battre le record de la Course de l'Escalade dans sa catégorie.



Joseph NARDO

Mérite pour l'organisation de marches sportives ouvertes à toutes et tous

Joseph organise régulièrement des marches sportives au départ de Corsier, d'une distance d'environ 7 km. Ces sorties sont ouvertes à toute et à tous et sont devenues de véritables moments de rencontre et de partage pour les habitant-es de la Commune.



Pour faire suite à la soirée des vœux 2026, Monsieur Joseph Nardo souhaite remercier les personnes qui l'accompagnent ainsi que les autorités pour le prix qui lui a été décerné, au moyen d'une lettre ouverte :

« Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames, Messieurs, les Conseillères municipales et Conseillers municipaux, Je vous remercie infiniment pour cette distinction qui m'est accordée. C'est avec beaucoup d'humilité et un grand honneur que je l'accepte. Je ne peux toutefois pas m'empêcher de penser que beaucoup d'autres personnes, tout aussi méritantes, l'auraient méritée autant que moi.

L'esprit créatif, l'aide à autrui et le partage sont les principaux moteurs qui guident mes diverses actions et activités. J'aurais voulu être encore plus actif; malheureusement, ma vue m'abandonne peu à peu, lentement mais inexorablement, et quelques dissensions survenues dans le cadre de mes autres activités m'ont contraint à y renoncer. Les marches, ou plutôt devrais-je dire les balades que j'ai entreprises ont été dictées principalement par l'amour de la nature et par un besoin de bien-être personnel. Trouvant cette initiative intéressante et bénéfique pour notre santé, certains amis ont décidé de se joindre à moi. Face à l'engouement suscité, j'ai décidé de créer un groupe de marche. Celui-ci a vu le jour le 2 mai 2024 sous la dénomination «GRP-MARCHE». De fil en aiguille et de bouche à oreille, le groupe s'agrandit régulièrement. Actuellement, il compte vingt-cinq personnes.

Ma bonne connaissance de notre région, pour l'avoir parcourue en long et en large durant mon enfance et mon adolescence, puis plus tard avec mon chien, avec lequel j'ai sillonné tous les chemins et bois avoisinants, me permet, malgré mon déficit visuel, d'organiser et de conduire ces sorties. Jusqu'à présent, nos marches ont toutes eu pour objectif de relier nos villages voisins, jusqu'aux plus éloignés comme Hermance, Jussy, Choulex ou encore Puplinge et Veigy en France. Il n'est

pas exclu qu'à l'avenir nous élargissons encore la palette de nos promenades.

Chaque marche matinale est agrémentée d'un moment de relaxation et de convivialité, accompagné d'un bon café-croissant. Nous avons également pu apprécier quelques bons repas ou de succulentes fondues lors des marches plus tardives.

Je me suis amusé à établir une statistique allant du 2 mai 2024 au 21 décembre 2025:

- Total des marches: 61
- Kilomètres parcourus: 440
- Moyenne de participants par marche: 8 (avec un maximum de 12 participants)
- Moyenne de kilomètres par marche: 7 (avec un maximum de 9.5 km)

Pour terminer mon exposé, j'aimerais mettre en avant tout particulièrement la gentillesse des accompagnants lors de ces marches. Grâce à eux, la bonne ambiance règne en maître et une saine camaraderie s'est créée. J'aimerais aussi leur dire qu'ils sont mes yeux. Sans leur bienveillance, certaines marches seraient beaucoup plus difficiles à réaliser pour moi.

Pour tout cela, je leur adresse un grand MERCI.»

Joseph Nardo

JEUNES CITOYENS

Lors de la soirée des vœux du Conseil administratif, les jeunes présents à cette occasion se sont vu offrir un sac en toile à l'effigie de Corsier, contenant une boîte de Monopoly [jeu avec cases de Corsier] et une enceinte de musique.

ABDENDI Lounès

BARBER Jacob

BASSAN Béatrice

BAUCHE Adrien

BERTON Camille

CORREIA OLIVEIRA Matteo

DE WIT Olivier

DEL MARMOL Thaïs

GAILLARD Alexandre

GODOY Arthur

JEAN BAPTISTE Anaïs

JURATSEK Alan

LEONE Melvyn

LOBO Julia

MIGLIORINI Junio

MUGGLI Mikaela

OTTIGER Yara

PELLET Alexis

PERRETTE Inès

SANGLIER Eliott

SHYMANSKA Taisiia

SIDOROV Theodore

STEELS John

VALERO RUIZ Carolina

VIEILLARD Lina

WALLIN Rafaël



ANNIVERSAIRES DE MARIAGE

Noces de diamant (60 ans)

Madame et Monsieur
Anne-Marie et Guido **MEISSER**



NAISSANCES



2025
Lia 04.12

2026 [jusqu'au 30 avril]
Noah 18.02
Aliénor 09.01

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi	Fermé
Mardi	08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30
Mercredi	13h30 à 17h30
Jeudi	08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30
Vendredi	08h00 à 12h00

Évènements

Jeudi 18 juin

Concert Coherence – Au cœur des jardins

Vendredi 26 juin

Fête des promotions

Samedi 1^{er} août

Fête nationale

Mercredi 26 août

Mémoires sur les rives

Jeudi 3 septembre

Rencontre avec les Autorités communales

Dimanche 6 septembre

Course des caisses à savon

Jeudi 24 septembre

Sorties des aînés-es

Dimanche 4 octobre

Fête de la Courge

Bibli-o-bus

Mercredi 17 juin

Mercredi 12 août

Mercredi 9 septembre

Mercredi 7 octobre

Mercredi 4 novembre

Mercredi 2 décembre

Le bicyclogue

Vendredi 10 juillet

Vendredi 14 août

Vendredi 11 septembre

Vendredi 9 octobre

Permanence avec la Fondation genevoise de Désendettement

Jeudi 9 juillet

Jeudi 13 août

Jeudi 3 septembre

Jeudi 8 octobre

Jeudi 12 novembre

Jeudi 10 décembre

Ateliers - Autonomie administrative : efficacité & sérénité

Lundi 7 septembre

Lundi 14 septembre

Lundi 21 septembre

Lundi 28 septembre

Ateliers samaritains

Samedi 14 novembre

Atelier No 2 - 1^{er} secours et risques chez nos aînés

Atelier No 3 - 1^{er} secours blessures dues au sport

Marché



Un stand de gaufres est également présent tous les vendredis après-midi sur la place du marché.

Séances du Conseil municipal

Mardi 16 juin

Mardi 8 septembre

Mardi 13 octobre

Mardi 1^{er} décembre

Votations populaires

Dimanche 14 juin

Dimanche 27 septembre

Dimanche 29 novembre

MAIRIE DE CORSIER	Route du Lac 70 022 751 90 60 info@corsier.ch
PERMANENCE JURIDIQUE	Uniquement sur rendez-vous Route de l'Église 34 permanence.corsier@gmail.com
SERVICE SOCIAL LITTORAL	Chemin du Vieux-Vésenaz 32 022 722 10 20 social@collonge-bellerive.ch
ÉTAT-CIVIL ARRONDISSEMENT CAMPAGNE ET RIVE GAUCHE DU LAC	Chemin des Rayes 3 022 722 11 80 etat-civil@collonge-bellerive.ch
POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE	Chemin du Vieux-Vésenaz 35 022 752 52 52 apm@collonge-bellerive.ch
POLICE CANTONALE POSTE DE LA PALLANTERIE	Route de la Capite 249 022 427 63 30 en cas de non-réponse 022 427 81 11 Urgence 117
PROTECTION CIVILE ORPC LAC	Chemin des Rayes 3 022 840 44 98 orpclac@collonge-bellerive.ch

Mairie de Corsier - Route du Lac 70, CP 3, 1246 Corsier

